

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/16****ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 25 MAI 2022****TARIFS 2022 des produits et services de la CCI Métropole de Bourgogne**
(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)

L'an deux mille vingt deux, le 25 mai, s'est tenue, la deuxième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Bourgogne Franche-Comté, représentant Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 30
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 16

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT.

Membres Titulaires excusés :

- Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Thierry ANDRE – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Bernadette DE SAINT JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Pierre PETITJEAN – Dominique POURCELLY – Michaël RENAUD – Carole THUEL – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite au renouvellement de notre Assemblée Consulaire, il convient de réactualiser et d'harmoniser les tarifs 2022. Compte tenu du contexte économique des CCI, il est prévu, pour les tarifs « non réglementés » de les augmenter de 5 %. Le cas échéant, une nouvelle revalorisation sera programmée en fin d'année.

La CCI Métropole de Bourgogne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire, des listes de surfaces de vente, de la documentation juridique et fiscale, et propose différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux ainsi que diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, et approuvés par l'Assemblée Générale.

Ainsi, les Tarifs détaillés seront disponibles sur le site internet de la CCI Métropole de Bourgogne ainsi que via la « Boutique en ligne ».

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne réuni le 27 avril 2022, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 18 mai 2022.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une CCI,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 27 avril 2022,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mai 2022,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLÉ DE BOURGOGNE

- **ARRÊTE** les tarifs de vente 2022, tels que mentionnés dans le catalogue ci-joint,
- **AUTORISE** son Président à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022
Pour copie conforme

Le Président,

Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,

Stéphanie BOMPAS

